DLP 27-10-82059909

AVERTISSEMENTS AGRICOLES



région Midi-Pyrénées

Edition Grandes Cultures

PUBLICATION PERIODIQUE
Abonnement annuel : 60 F
Règlement à l'ordre de :
Sous-Régisseur Recettes D.D.A. Hte-Gne

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Rue Saint-Jean - B.P. 19 - 31130 BALMA - Tél. (61) 24.06.51

- EDITION GRANDES CULTURES - N° 11 -

19 octobre 1982

CEREALES

LA JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE

Les orges, les blés et les avoines peuvent être attaqués par différents virus dont le plus important est celui de la Jaunisse nanisante de l'orge.

Les dégâts provoqués par cette maladie sont caractérisés par leur sévérité ainsi que leur grande irrégularité.

Dans "MIDI-PYRENEES", la Jaunisse a été observée localement à partir de 1979. L'année suivante (campagne 1979-80), elle s'est généralisée à tous les départements, causant des pertes de rendements sur toutes céréales, d'au moins 10 qx à l'hectare dans de nombreuses situations. En 1981, la maladie est passée pratiquement inaperçue.

Cette année 1982, elle s'est à nouveau manifestée, provoquant des chutes de rendement atteignant de 10 à 25 qx à l'hectare, principalement sur les semis précoces.

1 - Mode de transmission

Diverses espèces de pucerons des céréales, parmi lesquelles *Rhopalosiphum padi* est le principal vecteur, peuvent transmettre la maladie.

Les contaminations d'automne s'effectuent par l'intermédiaire de pucerons ailés qui ont séjourné sur des plantes "réservoirs de virus" (repousses de céréales, autres graminées). Les descendants aptères disséminent ensuite la maladie dans la parcelle.

2 - Symptômes - Gravité des dégâts

Les symptômes s'observent généralement :

- de l'automne à la fin de l'hiver par :
  - un jaunissement sur les orges,
  - un rougissement et (ou) un jaunissement sur les blés,
  - un rougissement intense sur les avoines,

  } débutant par les extrémités des feuilles âgées.
- à la montaison par :
  - un nanisme des orges et avoines caractérisé par une répartition irrégulière, donnant à la parcelle un aspect moutonné,
  - une réduction de la taille sur blé. C'est surtout à l'épiaison que ce symptôme est le plus visible. La dernière feuille prend alors une couleur lie de vin.

P. 1/2

Les dégâts sont liés aux conditions climatologiques de l'année et sont fonction de divers autres facteurs (origine des pucerons ailés, importance des populations, précocité de l'attaque, etc ...).

Plus les semis sont précoces, plus les risques de contamination sont élevés. Toutefois, en cas d'automne et hiver doux (comme en 1981-82), toutes les cultures (quelle que soit leur date de semis) peuvent être attaquées.

Des essais de lutte effectués en 1982 dans "MIDI-PYRENEES" contre les pucerons vecteurs de la maladie ont en effet montré l'intérêt d'applications insecticides tardives (jusqu'à début mars).

3 - Lutte

Il n'existe pas de méthode de lutte directe contre le virus de la Jaunisse. Les variétés de céréales actuellement cultivées sont toutes plus ou moins sensibles à la maladie.

Les diverses techniques consistent à :

- éviter l'inoculation du virus dans les jeunes céréales (élimination des repousses de céréales dans chaumes, colzas ..., broyage des cannes de maïs après récolte, etc ...).
- assurer la surveillance des cultures dès leur levée pour détecter la présence des pucerons.
- envisager des interventions insecticides d'automne (liste ci-après), à partir du stade 2 feuilles des céréales, lorsque la présence de pucerons est notée.

Les Avertissements Agricoles tiendront les agriculteurs informés de la situation au cours des prochaines semaines.

Liste des insecticides utilisables

Matière active	Spécialité - Concentration		Firme	Dose
bromophos	NEXION EC 40	360 g/l	SOVILO	1 l/ha
	SOVI NEXION 25 EM	250 g/l	SOVILO	1,5 l/ha
	RHODIANEX	250 g/l	RHODIAGRI	1,5 l/ha
cyperméthrine	CYMBUSH	100 g/l	SOPRA	0,2 l/ha
	KAFIL SUPER	100 g/l	LA QUINOLEINE	0,2 l/ha
deltaméthrine	DECIS	25 g/l	PROCIDA	0,3 l/ha
fenvalérate	SUMICIDINE	100 g/l	AGRISHELL	0,25 l/ha

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur Gérant : J. TOUZEAU.-

C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.